

# Ville à Ville

## Question liée au rôle et aux moyens des villes dans l'accompagnement de l'offre de soins

### Question initiale :

« Malgré l'existence de dispositifs d'accompagnement par l'ARS et la CPAM, la ville de Grenoble est de plus en plus sollicitée par divers professionnels de santé et d'habitants devant la fermeture régulière de cabinets médicaux (effet démographie médicale) ; parallèlement, la Ville est également sollicitée par des professionnels qui soit recherchent des locaux adaptés, soit souhaitent réfléchir à des regroupements de professionnels. Nous réfléchissons dès lors à la place que la Ville pourrait avoir dans l'accompagnement de ces besoins et s'il y a lieu de structurer davantage une réponse pour les années à venir (sachant que les projections démographiques sont inquiétantes). Dans ce cadre, nous souhaiterions savoir si des Villes ont mis en place des dispositifs spécifiques, à travers les questions suivantes :

1. Selon vous, quel rôle les villes ont à jouer dans la prise en compte de la problématique de l'offre de soin ?
2. Votre ville a-t-elle mis en place des dispositifs spécifiques pour y répondre ?
3. Si oui, lesquels et quels moyens/organisation dédiés ?
  - a. Au niveau du service/direction santé ?
  - b. Au niveau d'autres services de la ville ou interco ?
4. Avez-vous tenté des expériences pour attirer des médecins ? Cela a-t-il fonctionné ?

Ces questions se posent dans la continuité et la mise à jour du dossier du RFVS réalisé sur la question en 2015, comme rappelé ci-dessous

<http://www.villes-sante.com/publications/brochures-le-point-villes-sante/>:

n°5 – L'offre de soins de premier recours

[Septembre 2015] Ces 4 brochures s'inscrivent dans la continuité du colloque « De la gouvernance à la mise en œuvre des soins de santé primaires » et du groupe de travail qui s'est formé sur ce sujet.

[Télécharger \[Enjeux clés des collectivités sur l'offre de soins de premier recours\]](#)

[Télécharger \[Accompagner une Maison de Santé Pluri-professionnelle\]](#)

[Télécharger \[Les Centres de Santé Municipaux\]](#)

[Télécharger \[Les autres leviers des collectivités pour améliorer l'offre de soins de premier recours\]](#)

Merci. »

»

Les réponses sont à adresser à Loïc BIOT, Directeur santé publique et environnementale de la ville de Grenoble, à l'adresse [loic.biot@grenoble.fr](mailto:loic.biot@grenoble.fr) en mettant en copie [secretariat@villes-sante.com](mailto:secretariat@villes-sante.com).

## Réponses des Villes-Santé

### Amiens

#### « Savoir où l'on va

Avoir des données sur

- l'âge des professionnels du 1<sup>er</sup> recours

Un diagnostic, réalisé en 2015 dans le cadre du CLS, nous indiquait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la moyenne d'âge des professionnels était de 55 ans et plus

- 38,3% des médecins
- 50,0% de chirurgiens-dentistes
- 35,2% de pharmaciens

Par ailleurs ce problème ne se fera pas ressentir de la même façon selon les quartiers. Il sera plus prégnant sur ceux relevant de la politique de la Ville.

- La densité pour 100 000 habitants des professionnels de santé

Il est déjà compliqué aujourd'hui d'intégrer la patientèle d'un médecin généraliste (problème particulièrement sensible pour les étudiants arrivant à Amiens), quasiment impossible chez un chirurgien-dentiste.

Un classement entre les 24 villes de plus de 100 000 habitants place en Amiens en 22<sup>ème</sup> position pour la densité des chirurgiens-dentistes, en 20<sup>ème</sup> position pour les infirmiers libéraux, 22<sup>ème</sup> rang pour les masseurs kinésithérapeutes.

### Agir avant que

- En faisant lobbying en intra

Depuis de nombreuses années nous insistons auprès de nos collègues de l'ANRU ou en charge de l'aménagement du territoire à penser « santé » comme il est pensé « commerce » dans l'aménagement urbain.

Cela a fini par porter ses fruits. Dans un récent programme de réhabilitation et de construction, des surfaces dédiées aux soins de 1<sup>er</sup> recours ont été prévues par un promoteur sur un des quartiers prioritaires.

Reste maintenant à ce que des professionnels de santé acceptent d'investir les lieux.

- Nous appuyant sur nos réseaux

Lorsque nous sommes interpellés par des professionnels de santé qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre d'un cabinet médical à exercice regroupé par exemple, nous activons notre réseau avec les différentes structures de formations en leur passant l'information.

Nous espérons que cette démarche, qui devra se renforcer, permettra de maintenir voire améliorer une offre de soins sur notre territoire communal pour un accès aux soins à l'ensemble des amiénois. »

**Contact : Annie Verrier, Adjointe au Maire chargée de la Santé et du Bien-Vivre, Ville d'Amiens, [a.verrier@amiens-metropole.com](mailto:a.verrier@amiens-metropole.com)**

## Angers

---

« 1. Lors de la signature du CLS à l'échelle d'Angers Loire Métropole, la question de la démographie médicale est apparue comme une priorité pour les élus, voire une source d'inquiétude pour certains d'entre eux.

Les villes ne peuvent pas faire l'économie d'une observation des réalités locales en termes d'accès aux soins (âges des professionnels, spécialités, pluriprofessionnalités pour garantir des parcours,...) en dépassant les seuls aspects quantitatifs, tant les modalités d'exercice peuvent être différentes et masquer des difficultés d'accès aux soins pour les habitants (exercice particulier, non déplacement à domicile,...)

2. Nous prévoyons, dans les opérations de renouvellements urbains, des espaces pour accompagner une offre de santé. Nous ne sommes qu'animateur et coordinateur de la réflexion et de la rencontre avec les professionnels. Nous faisons également médiation avec l'aménageur. Nous relayons et

mettons en contact les demandeurs qui nous contactent avec, par exemple, les bailleurs qui disposent d'espaces en rez de chaussée des constructions.

**3.** La direction Santé publique en partenariat avec la direction des territoires de l'agglomération

**4.** Nous n'avons rien tenté officiellement. Cependant la diaspora angevine relaie des messages sur là où elle se trouve. Angers accueille chaque année la nuit de l'installation.

Lorsque nous avons des projets de m2 dédiés à une offre de santé dans des territoires en renouvellement urbain, je le fais savoir aux écoles de formations ou aux ordres professionnels. J'ai par ce biais des appels de professionnels intéressés »

**Contact : Gérard BOUSSIN, Direction Santé publique, ville d'Angers,**  
[gerard.Boussin@ville.angers.fr](mailto:gerard.Boussin@ville.angers.fr)

## Bourg-en-Bresse

---

« 1.

- Mobiliser les acteurs compétents, coordonner, sensibiliser
- Mettre à dispo des porteurs de projets l'ingénierie et les réseaux municipaux
- Valoriser le territoire (éviter un concurrence délétère entre communes)  
Accompagner les habitants les + en difficulté dans leur parcours (médiation santé )

**2.** C'est l'agglomération qui pilote le sujet depuis 2012 : création d'un copil avec tous les acteurs dont les hôpitaux et les libéraux ( qui ont compris que leurs sorts sont liés ), en 2013, gros diag participatif ( 400 prof. de santé de 1<sup>er</sup> recours des 15 communes de l'agglomération ) et pistes d'action : rôle de sensibilisation de l'ensemble des acteurs et définitions de pistes d'action partagées à partir de 2014, déploiement d'actions concrètes ( réseau immobilier/soutien recherche locaux, promotion ASALEE, soutien aux projets apportés par les PS ) et surtout en 2016, réponse à l'appel à projets de l'ARS « centre de santé » / étude de faisabilité pour création centre de santé polyvalent( recrutement d'un BE spécialisé) . En 2017/2018, projet de CDS déposé par une mutuelle avec le soutien du groupe et de l'agglomération, CDS polyvalent ouvert fin 2018 ( soutien financier et ingénierie de projet) . Début 2018, délibération cadre de la nouvelle agglomération( 74 communes) , puis plan d'action voté fin 2018. <https://www.grandbourg.fr/776-demographie-medicale.htm>

**3.**

**a.** responsable service santé : soutien technique / mise en réseau de la chargée de mission agglomération ( 0.2 ETP ) Médiatrice santé ( financement ARS) 1 ETP

**b.** Intercos : 1 poste de chargé de mission créé en 2018, dédié à l'attractivité du territoire , comprenant 0.3ETP consacrés spécifiquement à la démographie médicale

**4.**

- Les incitations financières complémentaires à celles de l'ARS sont en place mais ne paraissent pas intéresser les MG.
- Nous soutenons une pépinière de jeunes médecins, porté par une MSP. Cette pépinière permet à de jeunes médecins d'exercer sans contraintes à la sortie de leurs études. L'agglomération paye le loyer des locaux (qui peuvent rester vacants qq semaines sans peser sur la MSP) via une sub à la MSP. Cela marche assez bien et a permis d'attirer qq médecins
- Le centre de santé a permis d'attirer un MG mais c'est pour l'instant assez décevant.
- Nous travaillons sur l'accueil des internes, sous l'angle professionnel mais aussi personnel, pour leur faire découvrir le territoire et leur faciliter la vie en stage. Il y a peu de retours encore mais qq internes sont intéressés pour se fixer au moins un temps.
- la mise à dispo d'ingénierie de projet pour les prof de santé qui se présentent avec un projet d'installation, de déménagement, de regroupement (un cabinet d'archi et 1 Be

spécialisé en santé mis à dispo ) : c'est très apprécié et permet de développer des MSP existantes notamment »

**Contact : Sophie AULAZ, Responsable du Service Hygiène et Santé Publique, Ville de Bourg-en-Bresse, [AULAZS@bourgenbresse.fr](mailto:AULAZS@bourgenbresse.fr)**

## Châteauroux

---

« 1. Les villes se doivent de travailler activement afin de lutter efficacement pour le maintien d'une démographie médicale suffisante et pérenne pour le bien-être de sa population mais également dans l'optique d'attirer de nouveaux habitants.

2. Oui, depuis maintenant quelques années.

3.

- a. - Accueil des nouveaux praticiens et étudiants en médecine en stage dans le département (libéral et hospitalier) lors de réceptions et/ou de rencontres individuelles selon les attentes
- Ponctuellement nous proposons des invitations à des rencontres sportives et des événements culturels aux étudiants en médecine
- Attribution d'une aide à l'installation pour les professionnels de santé
- b.
- Attribution d'une aide à l'installation pour les Médecins de l'agglomération (plusieurs critères)
- Possibilité de faire appel à notre service en charge de l'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire (emploi pour le conjoint, installation...)

Parallèlement les services du département de l'Indre mène également des actions afin d'attirer de nouveaux praticiens sur le territoire.

4.

- 1/ Nous travaillons en partenariat avec un bailleur dans le cadre de la création d'espaces habitats/Maisons de santé dans 2 quartiers à forte densité du territoire Castelroussin (+1 déjà en fonctionnement) --> Des groupes de travail sont constitués afin de constituer les futurs cabinets
- 2/ Nous participons à des rencontres dans les facultés de médecine des départements/régions environnantes ainsi qu'aux remises de diplômés et rencontres annuelles des dites facultés »

**Contact : Anne DAVID, Infirmière - Responsable Service Santé Publique/Mission Handicap, ville de Châteauroux, [anne.david@chateauroux-metropole.fr](mailto:anne.david@chateauroux-metropole.fr)**

## La Roche-sur-Yon

---

« 1. La problématique de l'offre de soin, bien que ne faisant pas partie des compétences obligatoires, a été intégrée dans la politique santé de la Ville de La Roche-sur-Yon, notamment dans le Contrat Local de Santé. La Ville a un rôle de facilitatrice pour l'installation de nouveaux professionnels.

2. Les dispositifs mis en place sont :

- La création de 2 maisons de santé pluriprofessionnelles mise à disposition, contre loyers, aux professionnels de santé libéraux et un Centre Municipal de Santé dans lequel travaille des médecins généralistes salariés de la collectivité.
- Création par la Ville d'une campagne de communication à destination des professionnels de santé pour les inciter à s'installer à La Roche-sur-Yon.

3. La Mission santé publique de la Ville est l'interlocutrice des 2 Maisons de santé et à la responsabilité administrative du Centre Municipal de Santé.

4. Le Centre municipal de santé a permis l'installation de 4 jeunes médecins et la campagne de communication a également fait venir un jeune médecin. Cela a mis du temps (1,5 à 2 ans pour le Centre) mais l'investissement porte ses fruits pour la population. »

**Contact : Carline MESSAGER, Coordinatrice Santé Mission Santé Publique,**  
[carline.messenger@larochesurion.fr](mailto:carline.messenger@larochesurion.fr)

## Le Grand Chalon

---

« Le Grand Chalon s'est vu transféré une nouvelle compétence au 1er janvier 2012 : « Action sociale d'intérêt communautaire » se définissant à travers 6 domaines d'activités dont la santé publique. Le Grand Chalon a souhaité dès lors s'investir au travers de :

- L'élaboration, la gestion et la mise en oeuvre du Contrat Local de Santé Publique,
- La mise en oeuvre, la coordination ou la participation à des actions de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé,
- La mise en oeuvre ou la participation à des actions favorisant l'accès aux soins et notamment permettant de lutter contre la désertification médicale et paramédicale,
- Le soutien aux structures œuvrant pour la santé et dont l'action présente un intérêt pour l'agglomération.

Le Contrat Local de Santé du Grand Chalon (CLS) a été signé le 10 février 2014 entre l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS), la Préfecture de Saône-et-Loire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et le Grand Chalon. Deux nouveaux signataires sont venus renforcer ce partenariat en 2015 : le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et le Conseil Départemental de Saône et Loire. Ce contrat qui s'appuie sur les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé et sur les initiatives locales, a pour but d'améliorer la santé des habitants du Grand Chalon et d'optimiser leur parcours de santé. Dans le cadre de notre CLS nous avons notamment souhaité travailler sur les problématiques liées à l'offre de soins.

Une étude pour l'élaboration d'un schéma favorisant l'accès aux soins de proximité et l'attractivité auprès des jeunes professionnels, financée par l'ARS Bourgogne Franche-Comté, a été lancée en juin 2016 sur le territoire du Grand Chalon avec comme prestataire l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne. Un rendu final de cette étude a été effectué en novembre 2016. C'est à partir de cette étude qu'un schéma directeur pour le développement de l'offre de soins de 1er recours sur le Grand Chalon et l'attractivité des professionnels de santé a été réalisé.

Sur la base des constats faits au travers de l'étude, qui confirme les besoins immédiats et futurs de professionnels de santé sur le territoire du Grand Chalon notamment en ce qui concerne les médecins généralistes, ce schéma directeur propose 5 grands principes explicités ci-dessous :

- **Un dispositif de soutien financier pour le développement des lieux d'exercice coordonné** : L'exercice coordonné est de plus en plus souhaité, notamment par les jeunes professionnels de santé. Le développement des projets sous ces modes d'exercice représente donc un véritable atout pour l'amélioration de l'attractivité des professionnels de santé.
- **La réalisation d'actions de promotion du territoire** : Beaucoup de territoires sont confrontés aux problématiques liées à la désertification médicale. Les professionnels de santé sont aujourd'hui très courtisés et ont de nombreuses possibilités d'installations. Il est nécessaire pour le Grand Chalon de se démarquer des autres territoires en développant des actions de promotion et des outils de communication innovant.
- **Un dispositif de soutien financier à la recherche de professionnels de santé** : Il est parfois nécessaire, pour certains territoires, de faire appel aux services d'un cabinet de recrutement pour la recherche d'un professionnel de santé. L'insuffisance de médecins généralistes (MG) peut freiner l'avancée de certains projets d'exercice coordonné de type

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) ou Centre de Santé (CS) où il est indispensable d'avoir au minimum 2 médecins généralistes et 1 professionnel paramédical, et Equipe de Soins Primaires (ESP), où il est indispensable d'avoir au minimum 1 médecin généraliste.

- **Un dispositif de soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique pour les structures coordonnées** : En exercice coordonné les professionnels de santé et notamment les plus jeunes ont tendance à chercher à développer leurs activités tout en améliorant leurs pratiques par le biais de matériel médical spécifique. Cette tendance permet aussi aux patients de faire certains examens directement chez le médecin généraliste et de fait de gagner du temps et de désengorger l'afflux de patients chez les spécialistes. Le financement de matériel médical spécifique permet d'apporter une plus-value à l'attractivité de notre territoire.
- **L'ingénierie et l'accompagnement technique du Grand Chalons dans les projets d'installation** : Les projets d'exercices coordonnés et les projets d'installation individuelle nécessitent, afin de conforter leurs chances de réussite, un accompagnement individualisé et un suivi méthodologique et technique »

**Contact** : Thomas PERROT, Animateur CLS, Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalons, [Thomas.perrot@legrandchalons.fr](mailto:Thomas.perrot@legrandchalons.fr)

## Carcassonne

---

« La Ville de Carcassonne est confrontée également à une problématique de démographie médicale avec des médecins partant en retraite qui ne sont pas remplacés et les cabinets existants qui ne prennent plus de patients.

Nous sommes confrontés d'ores et déjà une problématique d'offres de soins de premier recours, qui va s'accroître à court terme avec le vieillissement de la population et le fait que la Ville soit une "terre d'accueil" pour un grand nombre de seniors une fois ceux-ci en retraite.

La Ville a donc souhaité en 2018 essayer d'endiguer ce phénomène en créant une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Carcassonne et ce d'autant plus que la Ville dispose d'un Contrat Local de Santé co-piloté par la Ville et par l'ARS, qui finance ce type de projets.

Nous avons initié des réunions de travail avec les médecins généralistes et les autres professionnels de santé de la Ville (dentistes, pharmaciens, kiné, infirmiers, sages femmes, orthoptistes, ...) et il s'avère que les jeunes médecins plébiscitent ce nouveau mode organisationnel. Ils ne veulent plus fonctionner selon la "médecine de papa" qui a eu cours pendant des décennies et souhaitent consacrer plus de temps à leur vie de famille et avoir plus de flexibilité dans leur mode organisationnel.

Nous travaillons donc depuis 2018 à la création de cette MSP . C'est un travail très laborieux et très long. Nous avons missionné un cabinet spécialisé pour nous accompagner sur ce travail très spécifique et aider les professionnels à l'écriture de leur projet de santé, puis jusqu'au dépôt à l'ARS pour labellisation et l'obtention des financements ad hoc.

S'agissant d'attirer de jeunes médecins chez nous et de faire qu'ils s'y installent, nous commençons à y travailler et avons quelques pistes de réflexion mais nous n'en sommes pour l'heure qu'aux balbutiements s'agissant de ce point précis. »

**Contact** : Céline FAURE, Coordinatrice du Contrat Local de Santé, ville de Carcassonne, [celine.faure@mairie-carcassonne.fr](mailto:celine.faure@mairie-carcassonne.fr)

## Thionville

---

« La CAPFT a voté en décembre 2018 un règlement d'aide à l'installation des professionnels de santé sur son territoire.

Tout nouveau professionnel de santé qui s'installe sur le territoire peut bénéficier d'une aide à l'installation, à hauteur de 50% de l'investissement (hors travaux) dans la limite de 20 000 € par praticien.

Nous avons une enveloppe annuelle de 100 000 €.

Pour les médecins généralistes, des zones ont été identifiées sur le territoire : les quartiers politiques de la ville et certaines communes non concernées par les aides de l'ARS.

Pour les spécialistes, sur l'ensemble du territoire.

Ils ne doivent jamais avoir exercé sur le territoire et s'engagent à rester minimum 5 ans.

A ce jour, nous avons eu quelques candidatures mais elles ne répondaient pas aux critères.

C'est le service santé qui pilote ce dispositif »

**Contact : Pauline PATOUT, chargée de mission santé, [pauline.patout@agglo-thionville.fr](mailto:pauline.patout@agglo-thionville.fr)**

## Rennes

---

« 1. Bien que n'expliquant que 20% de l'état de santé d'une population, l'offre de soins constitue l'un des déterminants de la santé. Ainsi, pour la Ville de Rennes, l'offre de soins tant en quantité qu'en qualité constitue une offre de service en santé essentielle pour les Rennaises et les Rennais en particulier pour celles et ceux ayant des besoins particuliers.

À noter que cet enjeu est travaillé en parallèle des autres déterminants de santé dans un processus de promotion de la santé et dans une ambition d'universalisme proportionné et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

La Ville de Rennes s'est engagée avec l'Agence Régionale de Santé et 12 autres partenaires dans un Contrat Local de Santé-CLS en 2013, entre autre pour :

- Mieux appréhender les enjeux de l'offre de soins libérale sur le territoire rennais - Objectif 3 du CLS
- En Réalisant un diagnostic sur l'offre de soins libérale et développer une réflexion autour des nouveaux modes d'exercice professionnels des médecins généralistes libéraux - Action 4 du CLS

Deux rôles fondateurs de ce travail sur l'offre de soins:

- Un rôle de facilitateur entre aménageurs, promoteurs, professionnels de santé, institutions... pour favoriser une offre de soins en quantité et qualité suffisante pour aujourd'hui et pour demain
  - Dans l'idéal cette offre doit être en quantité suffisante, être accessible aux personnes à mobilité réduite, permettre un parcours interprofessionnel coordonné pour le patient,
  - Ainsi, elle constituera une ressource pour le territoire en matière de santé.

Un rôle d'animation en santé en faisant connaître les divers projets existants dans le cadre de la promotion de la santé (initiative habitantes, santé environnement, réseau existant, partenaires incontournables...)

2. Il n'existe pas de dispositif spécifique. Toutefois, le sujet a été développé sous différents angles :

- Connaissance fine de la santé sur le territoire en particulier sur l'offre de soins (données infra communales et géolocalisation des professionnels de santé libéraux),

- Accueil de l'ensemble de demandes émanant des professionnels de santé libéraux mais aussi des institutions en santé (établissement hospitalier...),
- Mobilisation des acteurs internes et externes à la collectivité,

Mobilisation par la Ville des acteurs d'un quartier prioritaire politique de la Ville pendant 3 ans autour d'un projet de santé, débouchant sur la création d'une association portée par 4 médecins visant à la création d'un centre de santé communautaire.

**a.**

Un temps de travail dédié sur les enjeux de l'offre de soins permet de :

- Apporter une expertise sur l'offre de soins,
- Rencontrer des professionnels de santé et institutions qui sollicitent la Ville de Rennes,
- Les mettre en lien avec les acteurs compétents (différents services de la Métropole et de la Ville mais aussi avec les partenaires extérieurs et/ou promoteurs),
- Créer et/ou améliorer les outils d'aide à la décision, en outre, sur l'aménagement,
- Se mobiliser plus particulièrement pour les quartiers avec des besoins particuliers :
  - quartiers politique de la Ville ayant une moindre offre de soins et des habitants plus fragiles en matière de santé,
  - quartiers avec une forte augmentation prévue du nombre d'habitants.

**b.**

Nous travaillons de concert avec le service d'information géo localisée et le service d'aménagement urbain, voire plus largement avec le service urbain, pour une meilleure prise en compte de l'offre de soins dans le cadre des projets d'aménagement et pour anticiper les besoins de demain.

D'une part, nous avons créé des outils d'aide à la décision avec une cartographie de l'offre de soins libérale sur le territoire. Nous souhaiterions que cet outil cartographique se précise avec une projection dans le temps (quelle offre pour demain et après-demain?) ce qui permettrait de mettre en œuvre un schéma directeur spécifique à l'offre de soins.

D'autre part, nous souhaitons renforcer la sensibilisation aux enjeux de l'offre de soins des collègues de l'aménagement : vulgarisation des termes, connaissance des modèles économiques... ainsi que de leur faire prendre en compte les besoins spécifiques (en termes d'aménagement et de construction) et les problématiques des professionnels de santé dans l'aménagement urbain en amont, et non par défaut.

**4.** Nous sommes dans une démarche proactive pour renforcer le réseau des acteurs de l'offre de soins depuis plusieurs années :

- Avec les Unions Régionales des Professionnels de Santé – projet pour accessibilité des cabinets aux Personnes à Mobilité Réduite + bien dans son sport + participation au colloque sur la médecine libérale en tant que partenaire.
- Avec la faculté de médecine - rencontre du doyen de la faculté pour les centres de santé et liaison pluri professionnel universitaire – intervention dans le cadre des services civiques – co organisation d'une soirée sur la maîtrise de stage universitaire

De plus, nous avons été proactifs au côté du département de médecine générale de la faculté pour l'organisation une soirée à destination des médecins à l'hôtel de Ville regroupant différents partenaires pouvant être ressource pour les médecins généralistes libéraux tel que la plateforme territoriale d'appui du pays de Rennes.

L'ensemble de ces actions est mis en œuvre afin de mieux connaître les attentes et besoins, se mettre à disposition des professionnels de santé qui le souhaitent et mieux faire connaître l'ensemble des champs de la santé sur laquelle la collectivité et ses partenaires interviennent. »

**Contact : Solen FERRE, Coordinatrice et Référente Action Santé Quartiers, ville de Rennes, [s.ferre@ville-rennes.fr](mailto:s.ferre@ville-rennes.fr)**